

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, Conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. TAUBATY</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 20	
Nb de procurations : 3	
Convocation du : 08 / 11 / 2024	

DÉLIBÉRATION N° 02 :

Modification de la délibération DEL 24.07.01-13 relative à la demande de subvention pour l'élaboration de la candidature du Biou au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Madame la Maire expose à l'assemblée que la délibération DEL 24.07.01 – 13 du 1^{er} juillet 2024 consistait à voter un budget prévisionnel pour l'élaboration de la candidature du Biou au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et de demander des subventions.

Depuis, le budget s'est un peu précisé, ainsi que les subventions mobilisables.

Il convient donc de voter le budget actualisé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaire	30 000 €	Etat (Ministère de la culture)	10 000 €
Clip et photos	10 000 €	Région	10 000 €
Publicité et communication	5 000 €	Département	10 000 €
Frais de déplacements / missions	2 000 €	Société de viticulture	10 000 €
Frais de locations, achats fournitures, location matériel	15 000 €	Ville d'Arbois	22 000 €
TOTAL	62 000 €	TOTAL	62 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à déposer des demandes de subventions actualisées auprès de l'Etat (Ministère de la culture), la Région, le Département, la Société de Viticulture pour soutenir l'élaboration de la candidature.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à engager des dépenses nécessaires dans la limite des crédits ouverts au budget principal.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 18 Novembre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Christian TAUBATY